

# Orthophoniste

## Le champ de compétences

La pratique de l'orthophonie comporte la promotion de la santé, la prévention, le bilan orthophonique et le traitement des troubles de la communication, du langage dans toutes ses dimensions, de la cognition mathématique, de la parole, de la voix et des fonctions oro-myo-faciales. L'orthophoniste établit en autonomie son diagnostic et décide des soins à mettre en œuvre.

### Les troubles du neurodéveloppement, qui incluent :

- les troubles spécifiques des apprentissages
- les troubles de la communication
- les troubles du langage
- les troubles du spectre de l'autisme
- le déficit de l'attention
- le handicap intellectuel
- le bégaiement

Les troubles neurodégénératifs  
(Maladie d'Alzheimer,  
Maladie de Parkinson...)

Les troubles neurologiques  
(Accidents vasculaires  
cérébraux, tumeurs...)

Les troubles en lien  
avec la surdité

Les cancers  
ORL

Les troubles  
de l'oralité

Les troubles  
de la voix

## La formation initiale

sélection via  
Parcours Sup  
+  
entretien oral

**5**  
années d'études

Niveau Master  
Possibilité de doctorat

**22**  
CFUO\*

\*centres de formation  
universitaire en orthophonie

973 étudiants  
en 1<sup>re</sup> année

## L'exercice professionnel

**24 208**  
orthophonistes en France



Les orthophonistes peuvent s'installer partout en France quel que soit leur exercice :  
**LIBÉRAL, SALARIÉ OU MIXTE.**

**0%**

de chômage

**20 657**

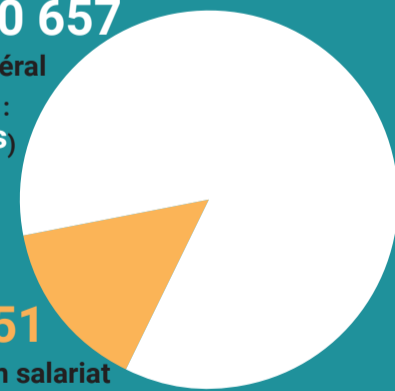
en libéral

(revenu moyen :  
2 400 € / mois)

**3551**

en salariat

(revenu moyen en début de carrière :  
1 600 € / mois)



**Formation continue tout  
au long de la carrière**  
permettant de suivre les  
avancées scientifiques  
d'un métier en perpétuelle  
évolution.

Coordination et  
travail d'équipe

### Pour plus d'informations

fno.fr

Formation initiale



fneo.fr

Fédération nationale  
des étudiants  
en orthophonie

